



### **175-12-2013 : ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 4 NOVEMBRE 2013**

Il est proposé par Mme Édés Berger, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 4 novembre 2013.

### **176-12-2013 : ADOPTION DES FACTURES**

Il est proposé par M. Gilles Demeules, secondé par M. Roger Durette et résolu unanimement que les comptes suivants soient acceptés et payés.

Carquest (pièces et accessoire)	36.27 \$
Claire Sénéchal (frais déplacement)	15.00 \$
Comité de développement (entente tripartite)	500.00 \$
Conciergerie d'Amqui (cueillette nov.)	1 628.36 \$
<i>Hydro Québec</i>	<i>1 105.13 \$</i>
<i>La Matapédienne (pièces et accessoires, diesel)</i>	<i>3 529.11 \$</i>
Les Entreprises Léopold Bouchard & fils (heure pour accotement)	2 937.61 \$
Librairie d'Amqui (fourniture de bureau)	48.86 \$
Location Luc Thériault (set de fourches et transport)	827.82 \$
Lorraine Harvey (ménage novembre)	125.00 \$
Mallette (accompagnement pour DG)	488.64 \$
Marcel Banville Architecte (hon. prof., frais impression)	2 440.77 \$
MRC de la Matapédia (quote part )	3 801.80 \$
Petite caisse (achats divers)	116.83 \$
<i>Postes Canada (bulletin, timbres)</i>	<i>22.49 \$</i>
Remise employeur fédéral et provincial (nov.)	2 271.61 \$
Ressources naturelles et faune (avis mutation)	4.00 \$
<i>SAAQ (immatriculation)</i>	<i>305.97 \$</i>
Société d'histoire et de généalogie de la Matapédia (renouv. adhésion)	30.00 \$
<i>Telus</i>	<i>189.89 \$</i>
Yves Thériault (cellulaire)	431.48 \$
<b>TOTAL DES COMPTES</b>	<b>20 856.64 \$</b>

Je soussignée, certifie que nous avons en mains, les sommes nécessaires pour acquitter ces comptes. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

### **177-12-2013 : DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

La secrétaire dépose au conseil municipal la correspondance du mois.

### **178-12-2013 : DEMANDE DE DONS**

Il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement d'accepter et de payer le don suivant:

Jeunesse, J'écoute	25 \$
Chevalier de Colomb de Causapscal	25 \$

### **179-12-2013 : DÉPÔT DES DÉCLARATIONS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

La directrice générale adjointe dépose au conseil municipal les déclarations des membres du conseil dûment remplis et signés par tous les élus.

### **180-12-2013 : CALENDRIER DES SÉANCES 2014**

**CONSIDÉRANT** que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Gilberte Potvin, appuyé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2014, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 20 h :

- 13 janvier
- 3 mars
- 5 mai
- 7 juillet
- 8 septembre
- 3 novembre
- 3 février
- 7 avril
- 2 juin
- 4 août
- 6 octobre
- 1<sup>er</sup> décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

### **181-12-2013 : RÈGLEMENT 2013-05 – FERMETURE DE ROUTES**

#### ***PROVINCE DE QUÉBEC, MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE***

#### **RÈGLEMENT CONCERNANT LA FERMETURE DE ROUTES**

**CONSIDÉRANT** que les routes situées entre les lots 9 et 10 des rang 4 et 5 Sud, canton Matalik ne sont plus utilisées par la municipalité;

- CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire se départir de ces routes;
- CONSIDÉRANT qu'aucun préjudice ne résulte de cette fermeture;
- CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance régulière du 4 novembre 2013;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par M. Gilles Demeules et résolu unanimement:

Que le règlement no 2013-05 soit adopté et que le conseil ordonne et statue par le règlement ce qui suit:

- ARTICLE 1 Les routes situées entre les lots 9 et 10 des rangs 4 et 5 Sud, canton Matalik sont fermées comme routes publiques.
- ARTICLE 2 Ce présent règlement entrera en vigueur selon la loi.
- ANNEXE A Plan des routes

*Martin Landry, Maire*

*Valérie Potvin Directrice-Générale & Secrétaire trésorière adjointe*

**182-12-2013 : ADOPTION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX RÉVISÉS POUR LE PROGRAMME TECQ**

**ATTENDU** que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013 ;

**ATTENDU** que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

**ATTENDU** que la municipalité désire modifier sa programmation.

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi, au ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du Territoire, de la programmation révisée des travaux joints à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire ;
- La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**183-12-2013 : TRAVAUX RÉALISÉS POUR LES SUBVENTIONS ACCORDÉES  
PAR LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUX TRANSPORT, M. SYLVAIN  
GAUDREAU**

Il est proposé par Mme Charline Chabot, appuyé par M. Gilles Demeules et résolu unanimement que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la ou les chemins pour un montant subventionné de 20 000\$, conformément aux exigences du Ministère du Transport. Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**184-12-2013 : PROCURATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA  
NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Il est proposé par M. Roger Durette, appuyé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement d'autoriser Mme Valérie Potvin, directrice générale, secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les billets, contrats ou tout autre document officiel concernant la municipalité d'Albertville. Elle sera autorisée à signer, conjointement avec le maire, les chèques et autres effets bancaires du compte. Elle aura également accès au dossier Accès D pour effectuer les paiements requis suite à l'obtention d'une carte de guichet ou un code Accès-D Affaires, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**185-12-2013 : LOCATION DE PERSONNEL À LA MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON**

Il est proposé par Mme Edes Berger, appuyé par Gilberte Potvin et résolu unanimement que la Municipalité d'Albertville loue les services de Mme Valérie Potvin, directrice générale adjointe, en aide à la formation, à la municipalité de Lac-au-Saumon. Les conditions de cette location sont de 2 jours par semaine, soit les jeudis et vendredis, au taux horaire de 26,00\$, incluant les bénéfices marginaux et les frais de déplacement, débutant le 28 novembre et se terminant avant la période des Fêtes.

**186-12-2013 : RECONDUCTION DE L'ENTENTE DU TRANSPORT ADAPTÉ**

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, appuyé par M. Roger Durette et résolu unanimement que la municipalité d'Albertville contribue pour la somme de 868,56 \$, tel que prévu au budget pour l'année 2014, au service de transport adapté pour les personnes handicapées dispensé par le Service de transport adapté la Caravelle Inc. sur le territoire de la MRC de La Matapédia.

**187-12-2013 : RECONDUCTION DE L'ENTENTE DU TRANSPORT COLLECTIF**

Il est proposé par Mme Charline Chabot, appuyé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement que la municipalité d'Albertville contribue financièrement pour une somme de 242,38 \$ tel que prévu au budget de l'année 2014, au service de transport collectif dispensé par le Service de transport adapté la Caravelle Inc. sur le territoire de la MRC de La Matapédia. La contribution totale des municipalités de la MRC de La Matapédia est de 15 000 \$, répartie au prorata de la richesse foncière uniformisée des municipalités participantes au service.

**188-12-2013 : RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE EN MATIÈRE D'INSPECTION**

Il est proposé par Mme Edes Berger, appuyé par M. Gilles Demeules et résolu unanimement de renouveler l'entente conclue avec la MRC de la Matapédia concernant les services d'inspection en bâtiment et en environnement pour l'année 2014, selon une tarification de 8 963 \$.

**189-12-2013 : AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2014-01 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS**

Avis de motion est donné par Mme Edes Berger, conseillère, voulant que le règlement numéro 2014-01 soit présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure. L'adoption de ce règlement vise la modification du règlement 2012-01 concernant le traitement des élus.

### **190-12-2013 : DÉSIGNATION DU MAIRE-SUPPLÉANT**

Il est proposé par M. Roger Durette, appuyé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement de nommer M. Gilles Demeules à titre de maire-suppléant. Celui-ci remplit les fonctions du maire pendant son absence ou pendant la vacance de cette charge, avec tous les privilèges, droits et obligations s'y rattachant. Il pourra également assister aux réunions de la Municipalité régionale de comté et voter en l'absence du maire, ceci pour une période indéterminée. M. Demeules accepte.

### **191-12-2013 : AIDE FINANCIÈRE À LA FABRIQUE**

Il est proposé par Mme Charline Chabot, appuyé par M. Gilles Demeules et résolu unanimement que la municipalité d'Alberville verse une aide financière à la Fabrique d'Alberville au montant de 5 000\$ pour l'année financière 2014.

### **192-12-2013 : ADHÉSION COALITION URGENCE RURALE**

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, appuyé par M. Roger Durette que la Municipalité d'Alberville adhère à la Coalition Urgence Rurale du Bas-Saint-Laurent au montant de 100\$.

### **193-12-2013 : PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question :

### **194-12-2013 : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement de lever la séance à 20 h 20 min.

*Martin Landry, Maire*

*Valérie Potvin Directrice-Générale & Secrétaire trésorière adjointe*